## **Volet 3 : Politique éditoriale**

Nom de la maison d'édition :	

## Plan de financement prévisionnel

Frais de fabrication		Fonds propres
		Prêt bancaire (le cas échéant)
Droits (avances)		
		Subvention demandée au titre du présent dispositif max. 50 % des dépenses éligibles, plafonnée à 20 000 € pour un projet sur 1 an, à 40 000 € pour un projet sur 2 ans
Autre (détail)		Autres concours financiers (détail)
To	otal	Total